

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 03360

Numéro SIREN : 403 916 497

Nom ou dénomination : 3 CS

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt 125902

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 13-12-2017

N° DE DEPOT : 2017R125902

N° GESTION : 1996B03360

N° SIREN : 403916497

DENOMINATION : 3 CS

ADRESSE : 16 RUE LOUIS BRAILLE 75012 PARIS

DATE D'ACTE : 27-11-2017

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

3CS

Société par actions simplifiée au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 16 rue Louis Braille – 75012 Paris
403 916 497 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 27 novembre,

La société **Carlon Invest**, société à responsabilité limitée au capital de 352.000 euros, ayant son siège social au 56, avenue de Saint-Mandé, 75012 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 447 459 RCS Paris, représentée par son gérant, Monsieur Christophe Carlon,

détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La lettre de démission de Monsieur Christophe Carlon de ses fonctions de président de la Société ; et
- Les statuts de la Société ;

a pris les décisions suivantes, par acte sous seing privé conformément à l'article 15.2.4 des statuts de la Société, relatives sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du président de la Société et nomination de son successeur ; et
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission du président de la Société et nomination de son successeur

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Christophe Carlon de ses fonctions de président de la Société en date de ce jour avec effet au jour de son remplacement et après avoir pris acte que Monsieur Christophe Carlon a demandé à être dispensé de toute période de préavis :

- constate la démission de Monsieur Christophe Carlon de ses fonctions de président de la Société à compter de ce jour ;

- décide de dispenser Monsieur Christophe Carlon de toute période de préavis conformément à l'article 11.3 des statuts de la Société ;
- donne quitus à Monsieur Christophe Carlon pour l'exécution de ses fonctions de président de la Société ; et
- décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement du président démissionnaire :

Fitness Management, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 20 rue Guersant, 75017 Paris, immatriculée sous le numéro 830 217 964 RCS Paris, dont le représentant permanent sera son président.

en qualité de président de la Société.

Fitness Management a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au président de la Société, avec faculté de délégation, en vue de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la publicité de la démission du président et de la désignation de son successeur.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue des formalités légales

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique et le nouveau président de la Société et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Carlon Invest
Par Monsieur Christophe Carlon

